RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en exercice : 43
Nombre de Conseillers présents à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 19 décembre 2024

OBJET :

DE-24-12-1-02) DECISION MODIFICATIVE N° 2 : BUDGET ANNEXE "LE DOME"

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 05 décembre 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT, Maire.

Présents : Mme LIBERT, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, Mme SERVIAN, M. PITAVY, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : M. CHARDON (pouvoir à M. BENSOUSSAN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), Mme ODDON (pouvoir à Mme GAUVAIN), M. EPINAT (pouvoir à M. POLITZER).

Absents : M. GAGNY .

Secrétaire de séance : Mme RANIERI

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241219-lmc1H12680H1-BF
Date de réception en Préfecture : 20/12/2024
Date de Publication : 20/12/2024

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;

Vu la délibération du 3 avril 2024 adoptant le budget primitif 2024 du budget annexe du centre aquatique « Le Dôme » ;

Vu la délibération du 26 juin 2024 adoptant le budget supplémentaire 2024 du budget annexe du centre aquatique « Le Dôme » ;

Vu la délibération du 25 septembre 2024 adoptant la décision modificative n° 1 relative au budget annexe du centre aquatique « Le Dôme » ;

Vu le projet de décision modificative n° 2 pour le budget annexe du centre aquatique « Le Dôme » ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 09 décembre 2024,

D É L I B È R E

à la majorité (6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT,),

ARTICLE UNIQUE : Approuve la décision modificative n° 2 du budget annexe du centre aquatique « Le Dôme », pour l'exercice 2024, annexée à la présente délibération qui consiste en un virement entre chapitres et s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour les deux sections cumulées, à 0 €.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance — Le Maire

Signé — ***Signé***

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241219-lmc1H12680H1-BF
Date de réception en Préfecture : 20/12/2024
Date de Publication : 20/12/2024